Formation « First responders »

De manière à encourager les habitants à se former aux premiers secours, le Conseil Communal subventionne, depuis le 1er janvier 2023, les frais d'inscription pour le cours de base « First responders ».

Modalité de participation :
Le montant de la participation communale s'élève à CHF 100.- maximum pour les personnes de tout âge.

Modalités de remboursement :

- Les bénéficiaires doivent remplir la demande ci-dessous et l'adresser à l'administration communale accompagnée d'une preuve de l'inscription sur l'application « First responders ».
- Le remboursement se fait par virement sur votre compte.

✂-------------------------------------

First responders, remboursement du cours de base

(À envoyer à : Administration communale d'Avry, Rte des Fontanettes 57, 1754 Avry-sur-Matran / commune@avry.ch)

Nom : .... Prénom : ....

Rue : .... Lieu : ....

Date de naissance : ....

Date de l'inscription : ....

No de compte bancaire / CCP : ....

Titulaire du compte : ....

Montant de la participation communale : ....

Lieu : ....

Date : ....

Signature : ....

Annexe : copie du paiement de l'inscription sur l'application « First responders »

Visa pour paiement : ....

Date : ....